

Etre pompier volontaire - 1/1

Vous rêvez de manier la lance à incendie et de revêtir l'uniforme rouge et bleu ? Fille ou garçon, vous pouvez passer le Brevet national de cadet sapeur-pompier, et-ou devenir pompier volontaire à partir de 16 ans. Explications...

Avant 16 ans

Pour se préparer à être sapeur-pompier volontaire ou professionnel, ou simplement pour apprendre les bases du secourisme, faire du sport, jouer dans une fanfare et s'intégrer dans une équipe solidaire, on peut devenir jeune sapeur-pompier (JSP).

Au moins une fois par semaine, vous allez au centre de secours le plus proche de chez vous. Vous apprenez à intervenir le plus vite possible sur un incendie, à secourir un blessé... Mais vous n'éteignez jamais les feux. Vous participez également à des compétitions sportives (championnats de JSP). Pour s'inscrire, il faut un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation du tuteur légal. Les casernes demandent en moyenne 200 F pour payer l'assurance, le matériel et les déplacements. A la fin de la formation chez les JSP, on passe le Brevet national de cadet. Il permet d'acquérir les bases pour intervenir sur de vrais incendies et accidents en tant que volontaire ou professionnel.

Après 16 ans

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est donner de son temps pour secourir les personnes en danger. Sur 236 000 pompiers civils français, 200 000 sont volontaires. Autant dire que ces étudiants ou ces personnes actives sont indispensables ! Pour s'engager pendant 5 ans, il faut mesurer au moins 1,60 mètre pour les garçons, et 1,55 mètre pour les filles, être apte physiquement, avoir l'autorisation du tuteur légal si on est mineur et, évidemment, suivre une formation à l'extinction des feux et secourisme. Certains départements font passer des tests de sélection.

Mieux vaut habiter à proximité d'un centre de secours ou d'un centre de première intervention, car il faut pouvoir répondre rapidement aux urgences. On peut être volontaire dans toute la France, sauf à Paris, Marseille, Les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis.

Bon à savoir : les volontaires sont rémunérés 6 euros minimum par heure d'intervention.

Après 18 ans

Si vous souhaitez devenir professionnel, vous n'échapperez pas aux concours : départemental pour être sapeur ; national pour être lieutenant (bac +2) ou capitaine (bac +4).

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : 27 rue Dunkerque

75010 Paris

tel : 01. 45. 23. 18. 18

minitel : 3615 info 18

internet : www.pompiersdefrance.org